

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-2-12-4

Séance du jeudi 13 mars 2014

BUDGET PRIMITIF 2014 : LES MOYENS DES SERVICES FONCTIONNELS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, PATRIMOINE ET DROIT DES SOLS, FINANCES ET BÂTIMENTS DEPARTEMENTAUX)

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- vote l'inscription des autorisations de programme nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses et recettes suivantes :

	AP	AE	CP I	CP F	TOTAL 2014	CP
Informatique et Télécommunications	1 173 000 €		3 460 000 €	4 114 000 €	7 574 000 €	
Moyens généraux			1 130 000 €	7 031 000 €	8 161 000 €	
Moyens de la Direction Générale		36 000 €		61 323 €	61 323 €	
Moyens de l'Assemblée				2 332 400 €	2 332 400 €	
Communication institutionnelle				930 000 €	930 000 €	
Affaires juridiques				145 000 €	145 000 €	
Documentation				141 000 €	141 000 €	
TOTAL Administration Générale :	1 173 000 €		4 590 000 €	14 754 723 €	19 344 723 €	
Livre Foncier			260 900 €		260 900 €	
TOTAL GENERAL	1 173 000 €	36 000 €	4 850 900 €	14 754 723 €	19 605 623 €	

- vote l'inscription des recettes de fonctionnement suivantes :

Direction des Moyens Généraux	35 000 €
Affaires juridiques	5 000 €

- autorise à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions ultérieures s'y rapportant.
- approuve les modalités de versement de la subvention d'investissement pour 2014 à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé, conformément aux dispositions figurant au rapport.
- autorise à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes, dans le cadre de l'exécution du budget de la communication institutionnelle du Département et du budget relatif aux moyens de l'Assemblée.
- donne délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions et la mise en œuvre et le suivi des dossiers figurant dans le rapport.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

8 voix contre :

Pierre FREYBURGER

Gilbert BUTTAZZONI

Michel HABIB

Jo SPIEGEL

Henri STOLL

Frédéric HILBERT

Hubert MIEHE

Armand REINHARD